



REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS DE THEZA

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20250409-CCAS032025-DE

DELIBERATION du Conseil d'Administration N°03/2025
Objet : Affectation du résultat

Membres : 9
Présents : 7
Procurations : 1
Voix délibérative : 8

**Date de la
convocation :
03/04/2025**

**Date d'affichage :
11.04.25**

L'an deux mille vingt-cinq, le Mercredi Neuf Avril à 16h, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Lydie MAJORAL, Vice-Présidente.

Présents : Lydie MAJORAL ; François MOUTTE ; Marie-Odile BEAUVOIS ; Patricia BAILLEUL ; Bernard PRIOUX ; Christiane CHETCUTI ; Marie-Christine BOUFFARD

Absent ayant donné procuration : Jean-Jacques THIBAUT (procuration à François MOUTTE)

Secrétaire de séance : François MOUTTE

La Vice-Présidente expose à l'Assemblée,

Madame la Vice-Présidente présente le projet d'affectation du résultat. Elle constate, tout d'abord, que le résultat 2024 fait apparaître un déficit de 2 953,85 € en section de fonctionnement.

D'autre part, le résultat antérieur était positif pour 3 728,56 €, il convient donc d'affecter au 002 en section de recettes de fonctionnement la somme de 774,71 €.

**Ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir valablement délibéré à l'unanimité, le
Conseil d'Administration**

- Approuve l'affectation du résultat telle que proposée
- Autorise la signature du présent document ainsi que les pièces annexes

La Vice-Présidente

Lydie Majoral

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
A Theza le 10.04.25

